

RELATION ELUS/ADMINISTRATION

Mode d'Emploi !

☐ Mardi 24 septembre – Formation à distance

Relations élus/administration : les pièges à éviter

Non-Cumul des mandats : vers une nouvelle gouvernance ?

Quelle nouvelle répartition des rôles Elus / Administration ?

Des élus-surprésents ?

Quelles limites ?

Quels impacts sur la place des cadres ?

Faire reconnaître son expertise

Adapter ses compétences aux évolutions de son métier

Un rôle politique croissant pour le DGS ?

Gérer la relation triangulaire : Elu-Cabinet-Administration

Privilégier la complémentarité : de la vision à la mise en œuvre

L'élu décideur et le cadre, garant du respect des règles

Le cadre-expert, maillon indispensable à la chaîne de décision

Le cadre, chef d'orchestre de la mobilisation des ressources techniques et opérationnelles

Quel partage des rôles et quelle répartition des responsabilités ?

Mettre en place une relation de partenariat

Faire primer l'intérêt général

Chasser les interférences dans le partage des compétences

Trouver la bonne implication dans le fonctionnement des services

Exemples et bonnes pratiques

Les objectifs

Manager la relation Elus/Administration

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**Relation Elus/Administration : Mode d'Emploi !**

Cochez la case correspondante

 Mardi 24 septembre 2024- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et
de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :
06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation